



SINISTRE AVEC UN VEHICULE ETRANGER

Par **CHRISTCEDRIC**, le **24/03/2016** à **11:07**

Bonjour, le 06 novembre 2015, un poids-lourd immatriculé en Italie a percuté mon véhicule en stationnement. L'expert a donné une proposition d'indemnisation car le véhicule a été complètement détruit. A l'ordre d'aujourd'hui cela fait 4 recours que le service défense pénale de mon assurance effectue à la compagnie adverse qui ne réponds toujours pas. Je voudrais savoir au bout de combien de temps je vais être indemnisé car étant assuré au tiers mon assurance ne peut faire l'avance. Cela est inadmissible d'autant plus que je n'y suis pour rien cela fait 5 mois que je suis sans voiture. Est-il vrai qu'après 4 mois suivant la proposition d'indemnisation l'assureur n'a toujours pas réglé il y a des intérêts qui s'ajoute. Cordialement

Par **chaber**, le **24/03/2016** à **11:38**

Bonjourrrrrn Malheureusement pour vous, votre assureur ne peut que faire un recours auprès de l'assureur adverse qui devrait avoir un correspondant français. Votre assureur devrait le connaître par le BCT